



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Recrutement dans les métiers de la filière équine

Question écrite n° 26897

Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les problématiques de recrutement dans les métiers de la filière équine. Une baisse drastique des candidatures à un emploi dans le secteur des métiers de courses et de l'élevage a été constatée entre 2014 et 2018, selon les données d'Equi-ressources - Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE), service de rapprochement de l'offre à la demande d'emploi au sein de la filière équine, tous secteurs confondus : loisir/sport, élevage, courses, administration et commerce. Concernant les tendances de l'emploi dans le secteur des courses hippiques, les chiffres sont évocateurs et alarmants : cavalier d'entraînement : 61,9 % de candidatures en moins en 4 ans, soit 21 candidatures en moyenne pour une offre d'emploi en 2014 contre 8 en 2018 ; *lad-driver/lad-jockey* : 68,8 % de candidatures en moins en 4 ans, soit 16 candidatures pour une offre d'emploi en 2014 contre 5 en 2018. La filière équine indique une hausse des offres annulées en majorité parce que l'employeur n'a pas trouvé de candidat correspondant à sa recherche. En effet, pour ce qui concerne les offres galop, 151 offres annulées en 2018 pour 210 en 2019 (+39 %), et pour les offres trot, 73 offres annulées en 2018 pour 89 en 2019 (+22 %). Il apparaît, à ce jour, urgent de développer la promotion de la filière équine pour laquelle le nombre d'inscrits aux formations dans ce domaine diminue chaque année. Aussi, souhaite-t-elle connaître l'avis du Gouvernement concernant cette situation, ainsi que les mesures qui peuvent être mises en place afin de promouvoir les métiers des courses et de l'élevage, auprès notamment du jeune public.

Texte de la réponse

La filière équine est pourvoyeuse d'un grand nombre d'emplois qualifiés. Elle connaît actuellement des difficultés de recrutement. L'institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) a enregistré via son service « Equi-ressources » une diminution importante des demandes d'emplois dans tous les secteurs de la filière. Les raisons identifiées de ce manque de main d'œuvre disponible sont liées à un moindre intérêt des jeunes pour les métiers de cette filière en raison de leurs contraintes et de leur pénibilité ainsi que d'un manque de reconnaissance de ces métiers. La filière sport, notamment la partie enseignement, représente 63 % des emplois de la filière. Le reste se répartit entre les courses et l'élevage. Ces emplois connaissent un turnover important, ce qui contribue à augmenter les tensions sur le marché de l'emploi. En outre, les offres à l'étranger, plus attrayantes en terme de rémunération et d'expérience, attirent un public jeune et participent aux difficultés de main d'œuvre sur le territoire national. Cette tendance concerne les courses et les sports équestres de façon temporaire ou pérenne. D'un point de vue qualitatif, nombre d'employeurs ne parviennent pas à recruter des personnels suffisamment qualifiés. C'est notamment le cas des cavaliers soigneurs et des cavaliers d'entraînement qui sont des personnels ayant une bonne connaissance de la pratique équestre pour chacune des spécialités, courses et sport. Le conseil de l'emploi et de la formation de la filière cheval constitué sous l'égide de l'IFCE, et où siègent notamment des représentants de l'AFASEC et d'Equi-ressources, s'est saisi de la question pour établir un état précis de la situation et coordonner les solutions à mettre en place. Dans ce cadre, il pourrait être envisagé l'élaboration d'un plan de promotion des métiers de la filière équine à destination du grand public et des scolaires à l'occasion de salons ou de forums pour l'emploi. Une attention particulière pourrait également être

portée sur l'adéquation entre les formations et les besoins des professionnels ce qui conduirait à une révision de la carte des formations. Par ailleurs, des démarches de sensibilisation seraient menées auprès des acteurs de l'emploi et de l'orientation afin de mieux faire connaître ces métiers. Enfin, il pourrait être proposé aux professionnels un accompagnement à la gestion des ressources humaines, notamment au travers d'une charte. Ces difficultés de recrutement devront être étudiées attentivement au moment de la reprise et de la relance de l'économie française après la crise covid-19, qui plus est, impacte la filière équine dans son ensemble.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Louwagie](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26897

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2020](#), page 1362

Réponse publiée au JO le : [9 juin 2020](#), page 4004